

Parcs véhicules et centres techniques : devenir acteurs de l'économie circulaire

LES RENCONTRES NATIONALES DE L'INGÉNIERIE TERRITORIALE
LES COLLECTIVITÉS LOCALES FACE AUX ENJEUX DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
13-14 JUIN 2019 - DUNKERQUE



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

Un préalable

Le nécessaire respect de la réglementation !

- AP d'autorisation d'exploiter
- Classement ICPE conforme (rubriques 2930, 1435, 1414-3, ...)
- Sélection d'acteurs autorisés ou agréés pour la collecte/traitement des déchets

Un contexte législatif porteur

La LTECV (août 2015)

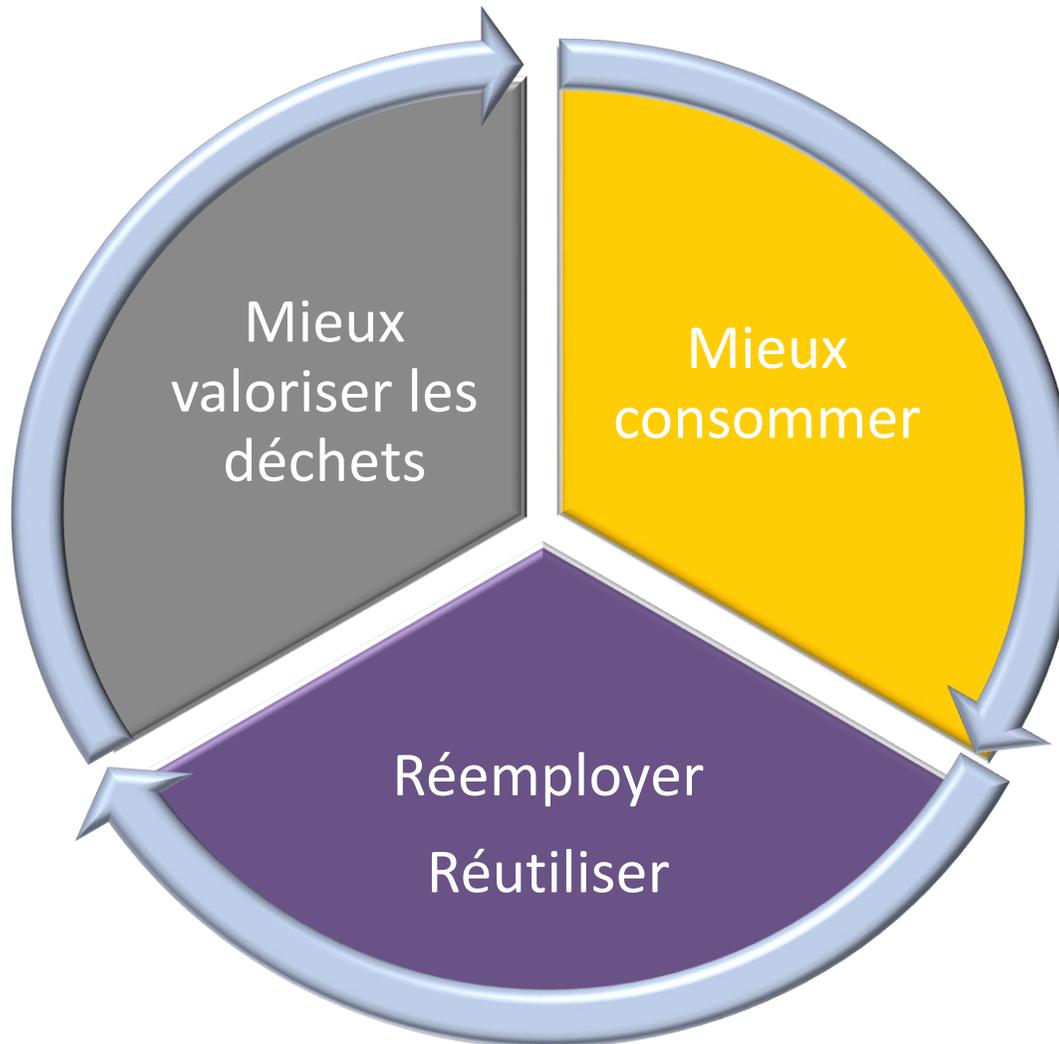
- Promotion de l'économie circulaire et lutte contre gaspillages
- Intégration d'une dimension environnementale dans les schémas de promotion des achats publics responsables
- - 50 % de déchets mis en décharge à l'horizon 2025
- Utilisation de pièces de réutilisation pour les voitures

La Feuille de route Economie Circulaire (avril 2018 - 50 mesures)

- 44 : faire de la commande publique et du dispositif « administration exemplaire » un levier pour déployer l'économie circulaire
 - Intégrer l'EC dans les stratégies de commande publique
 - S'engager dans l'utilisation de pneumatiques rechapés ou rechapables pour les flottes des véhicules lourds des services de l'Etat, de leurs opérateurs et des collectivités
 - Développer de nouveaux instruments : plateformes numériques de sourcing, notamment pour les produits biosourcés durables ; repérage de clauses et critères exemplaires

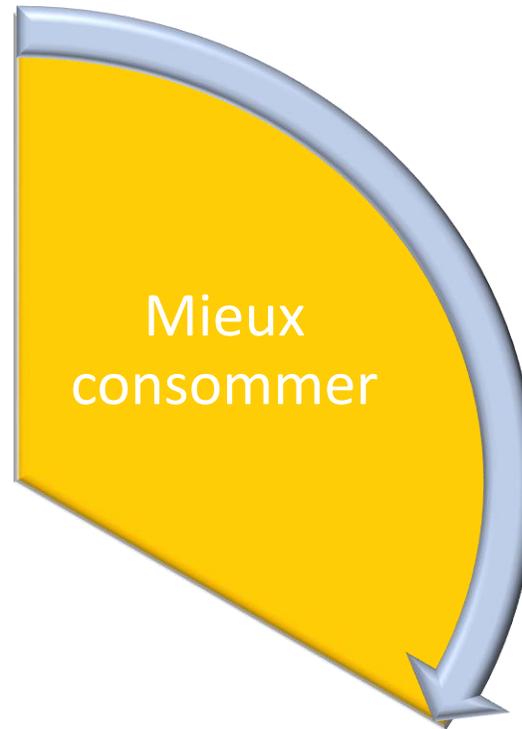
A venir (2019) : Loi Economie Circulaire (et ordonnances)

Trois piliers pour agir



limiter la consommation

Consommer des produits
 plus durables ou réparables



Consommer des produits
 plus « verts »

Favoriser le réemploi
de matériels/pièces avant
le passage au statut déchets

Consommer des pièces
issues du secteur
de la réutilisation





Mieux
valoriser les
déchets

Favoriser ou sélectionner
les acteurs des plus performants

Contribuer au développement
d'une industrie du recyclage